

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
28 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing

Convocation du 21 mars 2019

Séance du 26 mars 2019 à 18h00 Salle des Mariages

Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,

Maire, Président du CCAS

8 Membres en exercice

**PUBLIEE LE**

**Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Paule NICOLE, M. Joël LENGLIN, Mme Christine DEGRYSE, M. Jean-Claude HUMETZ.**

**Absente excusée : Mme Laurence WASSON, Mme Martine TASSART-TENEDOS.**

**Procuration (s) : Mme Laurence WASSON donne pouvoir à Mme Christine DEGRYSE, Mme Martine TASSART-TENEDOS donne pouvoir à Mme Françoise MAES**

Nombre de Votants : 08  
Pour : 07  
Contre : 01  
Abstentions : 00

N°	2019	02	01
----	------	----	----

Du Conseil d'Administration du CCAS concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION 2018 du CCAS dressé par Monsieur DOSIMONT, Receveur-Percepteur du Trésor Public

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a remis dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'ensemble du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

- Demande à la juridiction financière pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger : néant

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente du CCAS

Madame Françoise MAES

